

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

-----

COMMUNE  
D'ERMONT

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONT

**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de septembre à 19 H 00*

**OBJET : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE**

**Désaffectation et déclassement du terrain supportant une construction préfabriquée sis 11 Rue du Commerce, Allée Charles Peguy, lot n°1, parcelle cadastrée AN n°698p**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **20 septembre 2024**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

**N°2024/140**

**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,  
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,  
Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoint au Maire*

M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme GUEDJ,  
Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ  
BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI,  
Mme LAMBERT, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE,  
M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, M. KHINACHE,  
Mme DAHMANI, *Conseillers Municipaux*

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme LEMARCHAND	(pouvoir à Mme MEZIERE)
Mme DEHAS	(pouvoir à M. NACCACHE)
M. KEBABTCHIEFF	(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)
M. KNOBLOCH	(pouvoir à M. HAQUIN)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 30/09/24

Publiée le : 04/10/24

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. ANNOUR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :**

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE**

**Désaffectation et déclassement du terrain supportant une construction préfabriquée sis 11 Rue du Commerce, Allée Charles Peguy, lot n°1, parcelle cadastrée AN n°698p**

**Sur la proposition du Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2131-2 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.318-1, R318-1 à R318-8 et R318-10 ;

VU l'ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, de nouvelles dispositions visant à dynamiser et à moderniser la gestion et la cession des propriétés publiques ;

VU l'avis de la Commission Attractivité du territoire et Cadre de vie du 18 septembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que la ville est propriétaire du terrain sis 11 Rue du Commerce, Allée Charles Péguy, par acte notarié du 11 mars 1991 et que cette cession du terrain est effectuée pour des équipements publics ;

**CONSIDÉRANT** que ledit terrain n'est plus susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et qu'il convient de ne plus faire supporter à la Commune des charges foncières devenues sans objet ;

**CONSIDÉRANT** que ce terrain supportant une construction préfabriquée ne revêt plus un caractère public et que la Commune entend céder ce terrain sis 11 Rue du Commerce, Allée Charles Péguy, dans le cadre d'une vente de gré à gré ;

**CONSIDÉRANT** que préalablement à la cession du terrain, il convient de constater sa désaffectation, de prononcer son déclassement du domaine public et de l'incorporer dans le domaine privé communal ;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe sur ce terrain un poste transformateur public et une emprise de voirie publique destinés à rester dans le domaine public et qu'il convient de détacher, de ce fait, la parcelle destinée à une vente de gré à gré, d'une contenance de 606 m<sup>2</sup>, cadastrée section AN n° 698p, par le projet de plan de division établi par le cabinet de géomètres-expert PICOT MERLINI le 22/05/2024, modifié le 27/06/2024, qui fera l'objet de l'établissement d'un document d'arpentage ;

**CONSIDÉRANT** que cette emprise foncière est matériellement désaffectée de l'usage du public et de tout service public,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **CONSTASTE** la désaffectation de l'usage du public et de tout service public du terrain à bâtir supportant une construction préfabriquée, parcelle cadastrée section AN n° 698p, sise 11 Rue du Commerce, Allée Charles Péguy, d'une contenance de 606 m<sup>2</sup> ;
- **PRONONCE** le déclassement du domaine public du terrain à bâtir supportant une construction préfabriquée, parcelle cadastrée section AN n° 698p, sise 11 Rue du Commerce, Allée Charles Péguy, d'une contenance de 606 m<sup>2</sup>, en vue de la cession de ce terrain ;
- **DIT** que le terrain à bâtir supportant une construction préfabriquée, parcelle cadastrée section AN n° 698p, sise 11 Rue du Commerce, Allée Charles Péguy, d'une contenance de 606 m<sup>2</sup>, relève du domaine privé de la Commune à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Conseiller départemental du Val d'Oise,  
Xavier HAQUIN**



Alain MERLINI  
Géomètre-Expert D.P.L.G.  
Membre de l'Ordre n° 5180

Geoffroy LAMY  
Ingénieur E.S.G.T.  
Géomètre-Expert  
Membre de l'Ordre n° 06433

Agence du VAL D'OISE

Siège Social

SAINT-PRIX - 95390  
76 Avenue du Général Leclerc  
Tél : 01 39 59 00 61  
Fax : 01 39 59 62 63  
[geomètres.experts@picot-merlini.com](mailto:geomètres.experts@picot-merlini.com)

Agence de l'OISE

Successeur de André DALISSON

NOAILLES - 60430  
96 Rue de Paris  
Tél : 03 44 03 30 76  
Fax : 03 44 07 47 92  
[picotmerlini.oise@free.fr](mailto:picotmerlini.oise@free.fr)

Département du Val d'Oise

Ville d'ERMONT

Section AN n°698

11 Rue du Commerce  
Allée Charles Peguy

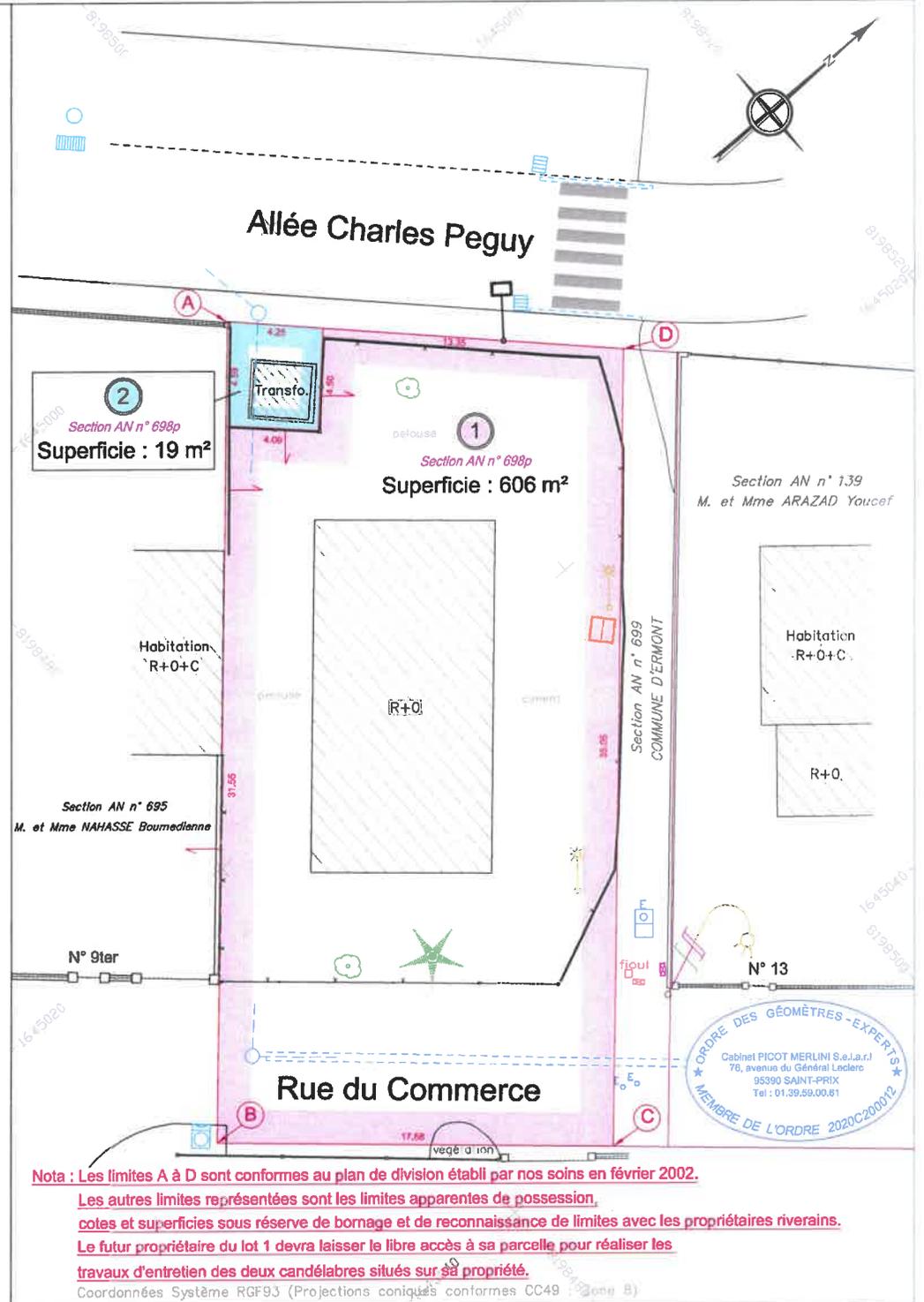
# PLAN DE DIVISION



Vu pour être annexé à  
délibération n° 24/140... du 27/09/24  
ERMONT, le 30/09/24.  
Le Maire,

Rév.	Date	Modifications	Réd.	Vér.
Ind.1	22/05/2024	Relevé	B.B	B.N
Ind.2	27/06/2024	Applications d'archives + ajout d'une servitude de passage pour les deux candélabres	B.B	B.N

N° d'affaire	Réd.	Vérif.	Fichier	Le 27 Juin 2024
240510	B.B	A.M	INF.240352-DIV	Echelle 1/200



# ERMONT (95250)

Cadastre Section AN n°698

11, rue du Commerce  
Allée Charles Peguy

## PLAN DE SITUATION

Echelle 1/2000e



Aff.240510



Accusé de réception en préfecture  
095-219502192-20240927-2024-140-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2024  
Date de réception préfecture : 30/09/2024

